



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS  
AVENANT N°2 lot 7 <sup>1</sup>

EXE10

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Commune de Giromagny  
28 grande rue  
90200 GIROMAGNY  
SIRET 219 000 528 00014  
Christian CODDET  
Maire

**B - Identification du titulaire du marché public**

SAS MENUISERIE CLAUDE  
11 AVENUE DE SCHWABMUNCHEN  
90200 GIROMAGNY  
SIRET 385 385 182 00014

**C - Objet du marché public**

- Objet du marché public:  
REHABILITATION THERMIQUE ET AMENAGEMENT ECOLE BENOIT 1 RUE HAUTERIVE 90200 GIROMAGNY  
LOT 7 : MENUISERIES INTERIEURES
- Date de la notification du marché public : 11/03/2022
- Durée d'exécution du marché public : 49 SEMAINES
- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 47 582.13€ , Montant TTC : 57 098.56€

## D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

*Devis 23-0127 et 23-0122*

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non

Oui

Montant de l'avenant 1 : *devis en PJ 23-0053*

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 600.83€
- Montant TTC : 721.00€
- % d'écart introduit par l'avenant : 1.26%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 48 182.96€
- Montant TTC : 57 819.56 €

Montant de l'avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4 469.10€
- Montant TTC : 5 362.92€
- % d'écart introduit par l'avenant : 7.82%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 52 652.06€
- Montant TTC : 63 182.48€
- % écarts cumulés tout avenant confondu : 9.08%

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
	16/06/2023	

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : GIROMAGNY, le 16/06/2023

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire  
  
Christian CODDE  


■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*



DEVIS N° 23-0127

A Giromagny, le Mardi 9 Mai 2023

Concerne : Reprise de parquet.

MAIRIE DE GIROMAGNY

28, Grande Rue

90 200 GIROMAGNY

Designation des travaux	Qté	U	P.U	Total H.T.
- Reprise du parquet Chêne en périphérie de la cage d'ascenseur et gaine de désenfumage, arrasement des lames existantes, pose de lambourdes bois dur, fabrication et pose d'un parquet Chêne 65 x 23 aspect premier choix. Lisse de toute largeur sur une face en liaison bois de bout du parquet. Nota, une nuance de teinte sera perceptible.	1	ens	3 412,18	3 412,18€
<i>+ quelques lames enfoncées dans 3 classes de l'étape</i>			<b>TOTAL HT</b>	<b>3 412,18€</b>
			TVA à 20%	682,44€
			<b>TOTAL TTC</b>	<b>4 094,62€</b>

Pour commande, nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de ce devis, daté et signé,

"Lu et approuvé, bon pour accord"

Le Client le 12... 106... 1... 2023

Le Maire Christian CODDET



11 avenue Schwabmünchen | 90200 Giromagny | 03 84 27 15 88 | contact@menuiserieclaude.fr www.menuiserieclaude.fr



Loi 92-1-42 du 21 12 1992... une majoration de 15% par mois de retard de paiement sera appliquée sur le montant T.T.C. de la facture... L'ACQUITTEE sur les encaissements... Les marchandises restent notre propriété jusqu'à paiement intégral de leur prix conformément à la Loi n°90-335 du 12 mai 1980...



DEVIS N° 23-0122

A Giromagny, le Mercredi 3 Mai 2023

Concerne : Ecole Benoit.

MAIRIE DE GIROMAGNY

28, Grande Rue

90 200 GIROMAGNY

Designation des travaux	Qté	U	P.U	Total H.T.
07.09 - Plinthes en medium à peindre	-372,61	ml	7,48	-2 787,12€
07.09 - Plinthes en sapin 95/12 à peindre	372,61	ml	8,72	3 249,16€
07.09 - Plinthes en medium 100/12 à peindre	372,61	ml	8,98	Pour mémoire
Bloc-Porte 83 x 204 Atelier travail intellectuel 02.	1	u	594,88	594,88€
			<b>TOTAL HT</b>	<b>1 056,92€</b>
			TVA à 20%	211,38€
			<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 268,30€</b>

Pour commande, nous vous prions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de ce devis, daté et signé,

"Lu et approuvé, bon pour accord"

Le Client le 12... 106... / 2023

Le Maire



Christian CODDEI



11 avenue Schwabmünchen | 90200 Giromagny | 03 84 27 15 88 | contact@menuiserieclaude.fr  
www.menuiserieclaude.fr



MENUISERIE CLAUDE | SAS au capital de 100 000 € | RCS BELFORT B 385 395 192 | SIRET 385 385 192 000 14 | Code NAF 4332A | N° TVA FR45385385182  
Loi 93-144-2 du 31/12/1992 : une majoration de 15% (sans motif de retard de paiement) sera appliquée sur le montant TTC de la facture // TVA ACQUITTÉE sur les encaissements // Les marchandises restent notre propriété jusqu'à paiement intégral de leur prix conformément à la Loi n°90-335 du 12 mai 1990. Tous nos marchés sont conclus à Giromagny et emportent acceptation de nos conditions générales de vente. Toutes les contestations pouvant survenir à l'occasion de leur interprétation ou exécution seront portées devant le Tribunal de Belfort. Elles ne pourront jamais être portées devant un autre tribunal, même par voie d'appel en garantie.